

INFORMATION

ADIL63



INFO →

ÉNERGIE

en AUVERGNE



Bien s'informer
pour mieux se loger



Construction neuve ou rénovation : économie d'énergie, politiques fiscales

Présentation ADIL 63/Espace **INFO→ ÉNERGIE**

ADIL63

INFO→ ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger

Maison de l'Habitat, 10 octobre 2011



LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Les subventions

Les prêts disponibles

Les crédits d'impôt

La TVA

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



En matière de SUBVENTIONS...

1. ANAH

Bénéficiaires :

propriétaire occupant ou usufruitier, s'engageant à occuper le logement pendant 6 ans

Sous condition de ressources, revenu fiscal à ne pas dépasser (plafonds ci-après)

Principe : le logement doit avoir plus de 15 ans sauf exception

Nature des travaux :

- Travaux lourds (habitat indigne)
- Travaux pour la sécurité et la sécurité de l'habitat
- Travaux pour l'autonomie de la personne
- Autres travaux

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



En matière de SUBVENTIONS...

1. ANAH

Taux : de 20 % à 50 % suivant les ressources dans la limite de 20 000 € HT de travaux

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)	Ménages aux ressources modestes/ plafond majoré (€)
1	8 737	11 358	14 743
2	12 778	16 611	25 555
3	15 366	19 978	30 732
4	17 953	23 339	35 905
5	20 550	26 715	41 098
Par pers suppl.	+ 2 587	+ 3 365	+5 175

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



En matière de SUBVENTIONS...

2. Subvention du Conseil Général pour les propriétaires occupants très modestes

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger

Bénéficiaires : propriétaires occupants défavorisés, bénéficiaires d'une subvention anah PO

Nature des travaux : ceux ouvrant droit à la subvention ANAH

Montant : max 35% de 13 000 € de dépenses et dans la limite du montant de la subvention ANAH (4 550 € max)



En matière de SUBVENTIONS...

3. CARSAT

Bénéficiaires : propriétaire occupant ou usufruitier, locataire retraité du régime général à titre principal
Ne pas bénéficier de l'APA

Sous condition de ressources :

- 1 personne : 1 497 € par mois
- 2 personnes : 2 246 € par mois

Principe : le logement doit être la résidence principale du demandeur

Nature des travaux : travaux d'amélioration en matière de sécurité, de salubrité ou d'équipement

Montant maximum : 2 052 €

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



En matière de SUBVENTIONS...

4. CAISSE DE RETRAITE

Bénéficiaires : Affiliés de la caisse

Possibilité suivant les organismes

Montant du prêt et taux d'intérêt librement fixés

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



En matière de SUBVENTIONS...

5. MSA

Bénéficiaires : ressortissant agricole, actif ou retraité du régime agricole à titre principal

Sous condition de ressources (plafonds ANAH)

Principe : le logement doit être ou devenir la résidence principale du demandeur

Nature des travaux : travaux d'amélioration pour la santé et la sécurité, travaux d'accessibilité etc....

Montant décidé en commission sociale suivant plan de financement :
Maximum 1 000 €

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



En matière de SUBVENTIONS...

6. Subventions du Conseil Général pour le maintien à domicile des personnes adultes handicapées

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger

Bénéficiaires : personne handicapée et reconnue comme telle avant l'âge de 60 ans au taux de 80% et ne bénéficiant pas de la PCH

Pour travaux d'aménagement du handicap

Montant : 25% dans la limite de 2 300 € de dépenses



En matière de SUBVENTIONS...

7. Subvention du Conseil Général pour la restauration des logements des personnes âgées

- Bénéficiaires : personne retraitée remplissant les conditions d'octroi de l'aide ménagère à domicile
- Sous conditions de ressources :
 - 1 personne : 708,95 €
 - 2 personnes : 1 157,46 €
- Nature des travaux : ceux concernant la sécurité, le confort, la mise aux normes des installations
- Montant : 1 550€ maxi par logement sur facture acquittée

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger.



En matière de SUBVENTIONS...

8. FAPOD / FASCI

Bénéficiaires : propriétaire occupant ou usufruitier

Sous conditions de ressources : idem subvention ANAH

Principe : le logement doit avoir plus de 15 ans

Nature des travaux : travaux d'amélioration en matière de sécurité, de salubrité ou d'équipement

FAPOD : subvention de 1 500 €
et/ou prêt à taux zéro de 1 500 € max

FASCI : prêt à taux zéro de plus de 1 500 € - maximum 30 000 €

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



En matière de SUBVENTIONS...

10 . En faveur du solaire

Bénéficiaires : propriétaires, sous conditions de ressources

ADIL63

Logement affecté à la résidence principale du propriétaire pour l'aide du CG 63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger

Travaux : installation chauffe-eau solaire individuel (CESI) ou système solaire combiné (SSC), réalisée par un installateur agréé « Qualisol »



En matière de SUBVENTIONS...

PLAFONDS DE RESSOURCES POUR L'OCTROI DES AIDES BOIS/SOLAIRE EN 2011

Nombre de personnes au foyer Revenu fiscal de référence (€)	1	2	3	4	5	Par personne supplémentaire
	Plafonds numéro "1"	23 688	31 588	36 538	40 488	44 425
Plafonds numéro "2"	11 187	16 362	19 679	22 989	26 314	3 315

Il est retenu le revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition reçu



En matière de SUBVENTIONS...

9. En faveur du bois énergie

Montant de l'aide

Conseil Régional

- chaudières à plaquettes : **1 500 € ou 2 500 €** selon les ressources
- chaudières à granulés : **1 000 € ou 2 000 €** selon les ressources
- chaudières à bûches : **1 000 € ou 2 000 €** selon les ressources

ADIL63

INFO → **ÉNERGIE**
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger

Conseil Général du Puy-de-Dôme

- chaudières à plaquettes : **2 000 €**
- chaudières à granulés : **1 000 €**

**Service instructeur : Espace Info Energie 63 – 129, av. de la République 63100
Clermont-Ferrand**

En matière de SUBVENTIONS...

10 . En faveur du solaire

Montant de l'aide

Conseil Régional :

- CESI : **1 300 €** sous conditions de ressources du demandeur
- SSC : **2 000 €** sous conditions de ressources du demandeur

ADIL63

Conseil Général du Puy-de-Dôme :

- CESI : **400 €**
- SSC : **800 €**

INFO → **ÉNERGIE**
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger

Service instructeur : **Espace Info Energie 63** – 129, av. de la République 63100
Clermont-Ferrand



EN MATIERE DE PRÊT : LE PRÊT PRINCIPAL...

Prêt conventionné

Accordé sans conditions de ressources

Susceptible d'ouvrir droit à l'APL

Taux d'intérêt limite fixé par l'Etat

PAS, prêt à l'accession sociale

Catégorie de prêt conventionné accordé sous condition de ressources

Susceptible d'ouvrir droit à l'APL

Taux d'intérêt limite fixé par l'Etat

Prêt classique

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



EN MATIERE DE PRÊT : LES PRÊTS COMPLEMENTAIRES...

1. Prêt à taux zéro plus
2. Prêt action logement (anciennement prêt 1% patronal)
3. Prêt des caisses de retraite complémentaire
4. Avance remboursable du Conseil Général
5. PEL / CEL
6. Prêt complémentaire de la MSA
7. Eco-prêt à taux zéro

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



EN MATIERE DE PRÊT : LES PRÊTS COMPLEMENTAIRES...

1. Prêt à taux zéro plus : après le 01/01/2011

Être primo-accédant

Résidence principale

Accordé sans condition de ressources

Montant défini

- suivant le type d'opération
- suivant la localisation du bien (zones a/b/c)
- suivant le nombre de personnes destinées habitées le logement
- suivant la classification énergie du logement
 - neuf : BBC ou non BBC
 - ancien : étiquettes de A à G

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



En matière de prêts ...

1. Prêt à taux zéro plus : après le 01/01/2011

Le montant du prêt correspond au coût total de l'opération (cf. ci-après), pris en compte dans la limite d'un plafond auquel est appliquée une quotité variable en fonction de l'opération (cf. ci-après).

Par ailleurs, le montant du PTZ ne peut excéder le montant du ou des autres prêts, d'une durée au moins égale à deux ans, concourant au financement de l'opération.

Enfin, l'emprunteur peut demander un montant de prêt inférieur à celui résultant du calcul réglementaire.

Les ressources de l'emprunteur sont prises en compte pour déterminer la durée de remboursement du PTZ+.



En matière de prêts ...

LOGEMENT NEUF

Nombre d'occupants	ZONE B1	ZONE B2	ZONE C
1	117 000 €	86 000 €	79 000 €
2	164 000 €	120 000 €	111 000 €
3	199 000 €	146 000 €	134 000 €
4	234 000 €	172 000 €	158 000 €
5 et plus	269 000 €	198 000 €	182 000 €

Zone B1 : Clermont-Fd et Chamalières

Zone B2: Aubière/beaumont/Blanzat/Cébazat/Le Cendre/Ceyrat/Chateaugay/Cournon/Durtol/Gerzat/Lempdes/Nohanent/Romagnat/Royat

Zone C : le reste du département



En matière de prêts ...

LOGEMENT ANCIEN

Nombre d'occupants	ZONE B1	ZONE B2	ZONE C
1	93 000 €	86 000 €	79 000 €
2	130 000 €	120 000 €	111 000 €
3	158 000 €	146 000 €	134 000 €
4	186 000 €	172 000 €	158 000 €
5 et plus	214 000 €	198 000 €	182 000 €

Zone B1 : Clermont-Fd et Chamalières

Zone B2: Aubière/beaumont/Blanzat/Cébazat/Le Cendre/Ceyrat/Chateaugay/Cournon/Durtol/Gerzat/Lempdes/Nohanent/Romagnat/Royat

Zone C : le reste du département



En matière de prêts ...

1. Prêt à taux zéro plus : après le 01/01/2011

NEUF	ZONE B1	ZONE B2	ZONE C
BBC	35%	30%	25%
Non BBC	22%	17%	15%

ANCIEN	ZONE B1	ZONE B2	ZONE C
Classé A à D	20 %	20 %	20 %
Classé E et F	10 %	10 %	10 %
Classé G	5%	5%	5%

En l'absence de DPE le logement ancien est assimilé à un logement classé en G, à l'exception des monuments historiques inscrits ou classés qui se voient appliquer le taux maximum (nécessité de fournir les documents attestant de l'inscription ou du classement).



EN MATIERE DE PRÊT : LES PRÊTS COMPLEMENTAIRES...

2. Prêt du 1%

Bénéficiaires : propriétaire occupant ou accédant à la propriété salarié du secteur privé non agricole et d'entreprise cotisant au 1%

Montant max : défini par l'organisme collecteur du 1%,

Taux d'intérêt de 1.75% en 2011, remboursable sur 15 ans maximum

Ce prêt n'est pas un droit ouvert

3 . Caisse de retraite complémentaire

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



EN MATIERE DE PRÊT : LES PRÊTS COMPLEMENTAIRES...

4. L'avance remboursable du Conseil Général

Bénéficiaires : propriétaire occupant ou accédant à la propriété

Sous condition de ressources (Cf.plafonds ci-après)

Minimum 4 500 € de travaux

Principe : le logement doit avoir plus de 20 ans

Nature des travaux : gros oeuvre/ chauffage/électricité....

Sont exclus les travaux de décoration et travaux extérieurs

Montant max : 3 000 €, remboursable sur 7 ans 1/2
avec un différé d'1 an

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



En matière de prêts ...

4. L'avance remboursable du Conseil Général

Il est retenu le revenu fiscal de référence 2009 pour toute demande déposée en 2011

Nombre de personnes	Revenu fiscal de référence n-2
1	19 263
2	27 290
3	30 500
4	33 710
5	36 921



EN MATIERE DE PRÊT : LES PRÊTS COMPLEMENTAIRES...

5. PEL/CEL

Crédits octroyés après une période d'épargne préalable

Montant du prêt fixé suivant la durée du prêt et des intérêts acquis ou droits à prêt capitalisés et dans la limite d'un plafond

Durée de remboursement : 2 à 15 ans

PEL : montant maximum du prêt : 92 000 €

CEL : montant maximum du prêt : 23 000 €

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



EN MATIERE DE PRÊT : LES PRÊTS COMPLEMENTAIRES...

6. Prêt complémentaire de la MSA pour l'adaptation du logement

Bénéficiaires : propriétaire occupant ou accédant à la propriété
ressortissant de la MSA

Sous condition de ressources

Nature des travaux : travaux d'amélioration, de modernisation...

Montant max : 4 500 €, au taux de 1,25%,
remboursable sur 60 mois maximum

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



EN MATIERE DE PRÊT : LES PRÊTS COMPLEMENTAIRES...

7. Eco-prêt à taux zéro

Bénéficiaires :

- ↳ les propriétaires occupants ou bailleurs personnes physiques
- ↳ les copropriétaires bailleurs ou occupants
- ↳ les sociétés civiles non soumises à l'IS dont au moins un des associés est une personne physique

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger

Logements :

- ↳ logements constituant la résidence principale de l'emprunteur ou de son locataire (ou de l'associé de la SCI l'occupant à titre gratuit)
- ↳ logements achevés avant le 1^{er} janvier 1990



EN MATIERE DE PRÊT : LES PRÊTS COMPLEMENTAIRES...

7. Eco-prêt à taux zéro : la nature des travaux

↳ Bouquet de travaux comprenant au moins 2 des catégories de travaux suivants

- travaux d'isolation thermique performante des toitures
- travaux d'isolation thermique performante des murs donnant sur l'extérieur
- travaux d'isolation thermique performante des parois vitrées et des portes donnant sur l'extérieur
- travaux d'installation, de régulation ou de remplacement de systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants
- travaux d'installation d'équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable
- travaux d'installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable

ADIL63

INFO → **ÉNERGIE**
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



EN MATIERE DE PRÊT : LES PRÊTS COMPLEMENTAIRES...

7. Eco-prêt à taux zéro : la nature des travaux

↳ Travaux permettant d'atteindre une performance énergétique globale minimale du logement

→ 150 kWh/m²/an maximum pour un logement consommant avant travaux plus de 180 kWh/m²/an

→ 80 kWh/m²/an maximum pour un logement consommant avant travaux moins de 180 kWh/m²/an

↳ travaux de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif par des dispositifs ne consommant pas d'énergie et respectant certaines caractéristiques

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



EN MATIERE DE PRÊT : LES PRÊTS COMPLEMENTAIRES...

7. Eco-prêt à taux zéro : le prêt

Montant de l'Eco-prêt

- bouquet de travaux comprenant 2 des 6 catégories de travaux éligibles : **20.000 €**
- bouquet de travaux comprenant 3 des 6 catégories de travaux éligibles : **30.000 €**
- travaux permettant d'atteindre une performance énergétique globale minimale : **30.000 €**
- travaux de réhabilitation du système d'assainissement individuel : **10.000 €**

ADIL63

INFO → **ÉNERGIE**
en AUVERGNE

**Bien s'informer,
pour mieux se loger**

Durée de l'Eco-prêt

Durée de base : **10 ans**

Minimum : **3 ans** / Maximum : **15 ans**

Cumulable avec les aides de l'ANAH



En matière de credit d'impôt...

Le crédit d'impôt pour dépenses d'équipement en faveur du développement durable

ADIL63

Le crédit d'impôt pour dépenses d'équipement pour l'aide aux personnes

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



En matière de crédit d'impôt...

Conditions à remplir :

Bénéficiaires :

- Les propriétaires occupants
- Les locataires
- Les occupants à titre gratuit

Le logement peut être la propriété d'une SCI et occupé par un des associés qui y réalise les travaux

- Les propriétaires bailleurs

pour les travaux réalisés dans la résidence principale de leurs locataires (dans la limite de 3 logements, et à condition de s'engager à louer nus pendant 5 ans)

Les travaux :

- Travaux réalisés par une entreprise
- Dépenses payées entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2011
- Fiscalement domicilié en France

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



En matière de crédit d'impôt en faveur du développement durable ...

Les dépenses faites dans un immeuble achevé depuis plus de 2 ans

- Chaudière à condensation
- Matériaux d'isolation thermique
- Appareils de régulation de chauffage

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



En matière de crédit d'impôt en faveur du développement durable...

Les dépenses faites dans un immeuble quelle que soit sa date d'achèvement

Les dépenses d'équipement de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable ou des pompes à chaleur dont la finalité essentielle est la production de chaleur

Le coût des raccordements à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou par une installation de cogénération (à compter de l'imposition 2006)

Le coût des équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales (à compter de l'imposition 2007)

A compter de l'imposition 2010, le coût de la pose de l'échangeur de chaleur des PAC géothermiques et le coût des PAC dédiées à la production d'eau chaude sanitaire (chauffe-eau thermodynamique)

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



En matière de crédit d'impôt en faveur du développement durable ...

Assiette du crédit d'impôt

ADIL63

Assiette : il est retenu le prix d'acquisition TTC des équipements, matériaux ou appareils à l'exclusion de la main d'œuvre (sauf 1 situation)

Les aides locales sont prises en compte pour le calcul du crédit d'impôt

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



En matière de crédit d'impôt en faveur du développement durable...

Taux du crédit d'impôt

45% pour les dépenses d'équipement de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable sauf :

36% pour certaines PAC

22% pour les équipements de chauffage au bois et les systèmes de production d'électricité photovoltaïque

13% pour les dépenses d'acquisition d'une chaudière à condensation et de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées

22% pour le coût des équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales et le raccordement à un réseau de chaleur

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Plafond du crédit d'impôt

Montant de dépenses par période de 5 ans consécutifs réalisé du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2012 :

8 000 € pour 1 personne célibataire

16 000 € pour 1 couple marié ou pacsé

+ 400 € de plus par personne à charge

En matière de crédit d'impôt en faveur des personnes...

➤ Nature des travaux ouvrant droit au crédit d'impôt

- ✓ Les dépenses d'installation ou de remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées
- ✓ Les acquisitions d'ascenseurs électriques à traction dans les immeubles collectifs achevés depuis plus de deux ans

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



En matière de crédit d'impôt en faveur des personnes...

Nature des travaux

- ✓ Equipements sanitaires attachés à perpétuelle demeure :
 - Éviers et lavabos à hauteur réglable,
 - Surélévateur de baignoire
 - Sièges de douches muraux

- ✓ Equipements de sécurité et d'accessibilité attachés à perpétuelle demeure :
 - Mains courantes
 - Rampes fixes
 - Revêtement de sol antidérapant
 - Nez de marche

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger

Taux du crédit d'impôt

- 25 % : dépenses d'équipements personnes âgées
- 15 % : dépenses d'acquisition d'ascenseurs



En matière de crédit d'impôt en faveur des personnes...

➤ Plafond du crédit d'impôt

- Montant pluriannuel de dépenses :

du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2011

- 5 000 € pour 1 personne célibataire
- 10 000 € pour 1 couple marié ou pacsé
- 400 € de plus par personne à charge

- Plafond pluriannuel s'apprécie sur une période de 5 années consécutives

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



EN MATIERE DE TVA...

Principe : 19,6 %

Taux réduit : 5,5 % pour les travaux d'amélioration/de transformation/d'aménagement et d'entretien portant sur des logements de + 2 ans

ADIL63

LOCAUX CONCERNES

TRAVAUX CONCERNES

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



EN MATIERE DE TVA...

LOCAUX CONCERNES :

- Locaux achevés depuis + de 2 ans
- Locaux affectés à l'habitation
 - Exclusivement d'habitation
 - Usage mixte
- Transformation en logement d'un local affecté précédemment à un autre usage
- Parties communes comprenant plus de 50% de locaux affectés à l'habitation

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



EN MATIERE DE TVA...

TRAVAUX CONCERNES :

- Travaux d'entretien / d'amélioration/de transformation/d'aménagement

- Travaux exclus :

- Surélévation ou addition de construction
- Travaux concourant à la production d'un immeuble neuf
- Travaux à l'issue desquels la SHON est augmentée de + 10%
- Travaux de démolition

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



EN MATIERE DE TVA...

TRAVAUX EXCLUS : travaux concourant à la production d'un immeuble neuf

Travaux qui rendent à l'état neuf :

- Soit la majorité des fondations
- Soit la majorité des éléments hors fondations déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage
- Soit la majorité de la consistance des façades hors ravalement
- Soit l'ensemble des éléments de second œuvre dans une proportion au moins égale aux 2/3 pour chacun d'entre eux

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger



DETERMINATION DU TAUX DE TVA

FONDATIONS

Eléments composant le socle et l'assise de la construction
(semelles/longrines/radiers/pieux,,)



+ 50 %



TVA
19.6%



DETERMINATION DU TAUX DE TVA

RESISTANCE ET RIGIDITE

- Eléments verticaux : murs/piliers/poteaux et colonnes
- Eléments horizontaux : poutres/planchers et dalles
- Elements obliques de contreventement
- Elements de charpente contribuant à la stabilité



+ 50 %



**TVA
19.6%**



DETERMINATION DU TAUX DE TVA

FACADES

Éléments assurant la mise hors d'eau de l'immeuble (prise en compte des travaux portant sur la consistance des façades)

Le simple ravalement n'est pas pris en compte



+ 50 %



**TVA
19.6%**



DETERMINATION DU TAUX DE TVA

SECOND ŒUVRE

Planchers non porteurs
Huisseries extérieures
Cloisons intérieures
Installations sanitaires
Installations électriques
Système de chauffage



**6 éléments sur 6
+ 2/3 chacun**



**TVA
19.6%**



DETERMINATION DU TAUX DE TVA

SURFACE

Modification de la surface de plancher hors œuvre nette des locaux existant (SHON)



+ 10 %



**TVA
19.6%**



FINANCEMENTS
AMELIORATION
HABITAT



Guide de
l'Amélioration de
l'Habitat :

Sur Internet :
www.adil63.org

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger

 ADIL / CENTRE D'INFORMATION SUR L'HABITAT
MAIRIE D'AMBOISE 129 avenue de la République 41000 Amboise-Parthenay

ADIL 63 / E.I.E. 63

Maison de l'Habitat

129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND

Tél. 04 73 42 30 75

ADIL63

INFO → ÉNERGIE
en AUVERGNE

Bien s'informer,
pour mieux se loger

Espace **INFO → ÉNERGIE**

 **N° Vert** 0 800 503 893

contact@adil63.org

<http://www.adil63.org>

